

# ~~Docteur~~ Marisol TOURAINE

Ministre de la Santé

---

Diplômée de l'Ecole Normale Supérieure  
Agrégée de Sciences Economiques et Sociales  
Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et Harvard

---

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS  
01 40 56 60 00  
www.marisoltouraine.fr

## ORDONNANCE CONFORME A LA LOI SANTE

Paris, le 2 Juin 2016

PATIENT M. Jean NEYMAR

1. **PAS DE REMBOURSEMENT DE VOS SOINS** (cp 10 mg) : Si votre médecin généraliste, votre médecin spécialiste, votre dentiste, votre laboratoire d'analyse ou votre cabinet de radiologie ne figure pas dans le réseau de votre mutuelle complémentaire, vous ne serez plus remboursé.
2. **PAS DE LIBRE CHOIX DES EXAMENS OU DES ACTES** (cp 20mg) : seule la Haute Autorité de Santé décidera à la place de votre Médecin ou Chirurgien des examens ou de l'opération dont vous devrez bénéficier.
3. **PAS DE SECRET MEDICAL** (cp 30mg) : votre nouveau numéro d'identifiant national servira à collecter les informations de santé, partagées en ligne, et accessibles à des entreprises publiques ou privées.
4. **PAS LE CHOIX DE LA MUTUELLE** (cp 40mg) : c'est votre employeur qui l'a déjà choisie pour vous depuis le 01/01/16.
5. **AUGMENTATION DES FRAIS SOCIAUX** (suppos. 50mg) : avec la création d'au moins dix structures publiques de contrôle et d'application des nouvelles mesures, et avec l'extension de l'accès aux aides médicales d'état à toute personne ayant une adresse en France, le surcoût pour le contribuable devrait approcher les 4 milliards d'euros.

**TOUT REFUS DE SUIVRE STRICTEMENT CETTE ORDONNANCE  
ENTRAINERA VOTRE RADIATION AUPRES DE LA SECU.**